

Informations Rapides

30 septembre 2014 - n° 225

Principaux indicateurs



■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 2^e trimestre 2014

À la fin du deuxième trimestre 2014, la dette publique s'établit à 95,1 % du PIB

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de la variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et de celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir.

Par ailleurs, à compter de cette publication, la caisse nationale des autoroutes (CNA) est intégrée au champ des administrations publiques. Sa dette à la fin du deuxième trimestre 2014 s'élève à 7,2 Md€ et ses actifs sont de même montant. L'intégration de la CNA augmente donc la dette de Maastricht, qui est brute, mais ne modifie pas la dette nette. La correction est intégrée sur l'intégralité de la période 1995-2014, si bien que ce changement de méthode n'entraîne pas de rupture de série entre les premier et deuxième trimestres 2014.

La dette publique augmente de 28,7 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent

À la fin du deuxième trimestre 2014, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 023,7 Md€, en augmentation de 28,7 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle se situe à 95,1 %, en hausse de 1,1 point par rapport au premier trimestre 2014. La dette publique nette croît plus modérément (+23,7 Md€).

Une hausse de la dette résultant de celle de l'État

La contribution de l'État à la dette augmente de 35,2 Md€ au deuxième trimestre 2014. Cette hausse provient pour l'essentiel de sa dette négociable à long terme (+30,2 Md€) et, dans une moindre mesure de celle à court terme (+3,1 Md€). En outre, 1,7 Md€ de prêts à long terme accordés aux pays de la zone euro par le Fonds Européen de stabilité financière (FESF) sont intégrés à la dette de l'État (cf. encadré p. 2).

La dette des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales diminue

Au deuxième trimestre 2014, la contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette diminue de 3,9 Md€. Les principaux mouvements viennent de la Cades qui se désendette de 3,2 Md€, de Pôle Emploi qui rembourse 2,1 Md€ d'emprunts à court terme et, à l'inverse, de l'Unedic qui émet pour 2,0 Md€ d'obligations.

La contribution des administrations publiques locales (Apul) baisse de 1,6 Md€ : elles remboursent 1,4 Md€ de prêts à long terme et 0,6 Md€ de prêts à court terme. Elles émettent pour 0,4 Md€ d'obligations. Enfin, la contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) diminue de 1,2 Md€.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

	(en Md€)				
	2013T2	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2
Ensemble des adm. publiques	1946,9	1935,5	1949,5	1995,0	2023,7
en point de PIB (*)	92,6%	91,8%	92,2%	94,0%	95,1%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	1 533,9	1 524,7	1 534,0	1 577,3	1 612,6
Organismes divers d'adm. Centrale	26,7	25,5	21,5	21,3	20,1
Administrations publiques locales	172,0	172,2	182,3	180,2	178,6
Administrations de sécurité sociale	214,2	213,2	211,7	216,3	212,4
dont, par instrument :					
Dépôts	39,5	39,1	40,3	39,2	39,5
Titres négociables	1 638,5	1 626,1	1 629,0	1 682,6	1 712,5
court terme	202,7	210,6	199,9	214,1	213,6
long terme	1 435,9	1 415,5	1 429,1	1 468,4	1 498,9
Crédits	268,9	270,3	280,2	273,3	271,6
court terme	8,0	9,6	9,1	11,1	8,8
long terme	261,0	260,7	271,1	262,1	262,8

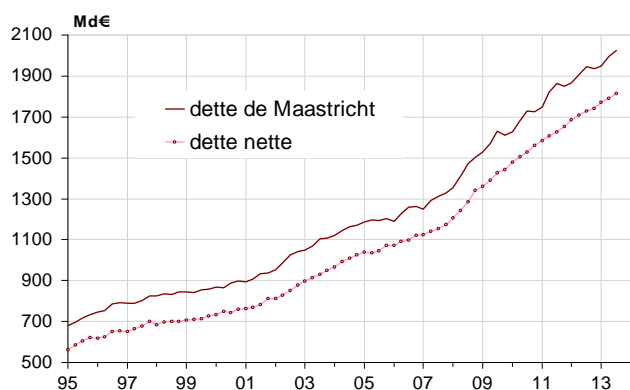
Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France
(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

La dette publique nette augmente un peu moins que la dette brute de Maastricht

À la fin du deuxième trimestre 2014, la dette nette des administrations publiques s'élevé à 1 813,9 Md€, soit 85,3 % du PIB (contre 84,3 % au trimestre précédent), en hausse de 23,7 Md€ sur le trimestre. L'écart de 5,0 Md€ entre cette progression et l'augmentation de 28,7 Md€ de la dette brute traduit principalement la croissance de la trésorerie de l'État (+4,6 Md€). L'État a également prêté pour 1,7 Md€ via le FESF et a été remboursé de 0,3 Md€ par des banques ou états étrangers. Les Odac, Apul et Asso participent dans une moindre mesure à cet écart.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

	(en Mds€)				
	2013T2	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2
Ensemble des adm. publiques	1 727,3	1 742,7	1 773,0	1 790,2	1 813,9
dont :					
Etat	1 396,0	1 414,8	1 431,9	1 449,9	1 479,2
Org. divers d'adm. centrale	8,9	7,5	4,4	3,8	3,6
Adm. publiques locales	159,8	159,9	170,0	167,5	166,3
Adm. de sécurité sociale	162,6	160,4	166,7	169,0	164,8



La valeur des détentions en actions cotées et titres d'OPC baisse

Au deuxième trimestre 2014, la valeur des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 7,2 Md€ pour atteindre 226,3 Md€. Leur détention d'actions cotées diminue de 8,8 Md€, du fait principalement de la dépréciation des participations détenues par l'État (-8,8 Md€), en particulier celle dans EDF. Les détentions d'OPC augmentent quant à elles de 1,5 Md€ du fait des acquisitions d'OPC monétaires par l'Unedic (+1,0 Md€) et par le reste des Asso (+0,4 Md€).

Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

	(en Md€)				
	2013T2	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2
Ensemble des adm. publiques	197,4	218,9	220,9	233,5	226,3
dont :					
État	56,2	70,0	71,9	80,7	72,0
Org. divers d'adm. centrale	24,7	27,4	28,2	29,0	29,1
Adm. publiques locales	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Adm. de sécurité sociale	116,2	121,2	120,6	123,5	125,0

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Encadré : le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée. Au deuxième trimestre 2014 la France prête indirectement 1,4 Md€ à la Grèce et 0,3 Md€ au Portugal.

Pour en savoir plus :

Au quatrième trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur [Twitter](#) @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr